

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le conseil municipal a adopté le règlement suivant lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le onzième jour du mois d'août deux mille vingt-et-un (2021-08-11)

Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la MRC de Maskinongé.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, sis au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et sur son site internet au http://www.mrc-maskinonge.qc.ca/mrc/politiques/cat_view/26-reglements.html.

DONNÉ à Louiseville, ce seizième jour du mois d'août deux mille vingt-et-un (2021-08-16).

Pascale Plante, directrice adj.
Pascale Plante,
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière

